

(A remplir par l'athlète et à transmettre au club)

VALIDITE DU PASS RENTREZ BOUGER : 6 SEMAINES / UTILISABLE UNE SEULE FOIS PAR ATHLETE

DATE DE DEBUT :

DATE DE FIN :

**LE PASS RENTREZ BOUGER DOIT ETRE CONSERVE PAR  
LE CLUB(IL N'EST PAS RENVOYE A LA F.F.TRI.)  
POUR ETRE VALABLE UN PASS CLUB DOIT ETRE RENSEIGNE  
APRES SIGNATURE DANS ESPACE TRI 2.0**

1

## INFORMATIONS CLUB

NOM DU CLUB : .....

NUMERO D'AFFILIATION DU CLUB :

Cachet et signature du club

2

## INFORMATIONS ATHLETES

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL ET VILLE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

EMAIL : .....

TELEPHONE : .....

Signature de l'athlète

3

## ASSURANCE ET NEWSLETTER

### ASSURANCE

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre du Pass Rentrez Bouger, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès de la MAIF,
- Que le Pass Rentrez Bouger ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive - la pratique sportive de son enfant - peut l'exposer.
- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

### NEWSLETTER

En demandant un **Pass Rentrez Bouger**, le soussigné accepte de recevoir la newsletter F.F.TRI. Si ce dernier ne souhaite plus la recevoir, il pourra se désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription proposé sur chaque newsletter.